

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC308

présenté par
Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 10

I. – À l'intitulé du chapitre II, substituer au mot :

« notre »

le mot :

« la ».

II. – En conséquence, compléter ce même intitulé par les mots :

« de la France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

réductionnel